



## VILLE DU NEUBOURG – EURE

### Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2019

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	18 novembre 2019
<b>Date de convocation :</b>	12 novembre 2019
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	20
<b>Nombre de votants :</b>	20

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, M. Philippe DELAUNAY, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, M. Alain LEROY, Mme Odile RENOULT, M. Claude PASQUIER M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabel COUDRAY, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Hervé VANDERMEERSCH, Mme Christelle DEGLOS, Mme Evelyne CADIOU, Mme Christel BERNARD et M. Benjamin MAUGY.

**Secrétaire de séances :** Mme Isabelle VAUQUELIN et Mme Brigitte LOPEZ

-----

#### ➤ **ORDRE DU JOUR**

##### **FINANCES**

- Décision Modificative N°4 du budget principal 2019 de la commune

##### **ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS**

*Compte-rendu de la commission du 4 novembre 2019*

- Tarifs pour la pièce de théâtre par la troupe PIRIPI du 02 avril 2020
- Subvention à l'UCIAL Pays du Neubourg
- Subvention au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage d'études d'une classe de BTSA

##### **URBANISME - PATRIMOINE**

*Compte-rendu de la commission du 5 novembre 2019*

- Délibération décidant l'aliénation du chemin rural dit de «la Mare aux Lions» à Le Neubourg
- Cession au profit du SDIS de l'Eure d'un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur Le Neubourg
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 88 sise avenue du Doyen Jussiaume à Le Neubourg

##### **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

- Convention de servitudes GRDF concernant la parcelle AN 102 pour alimentation du futur collège

## **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

*Compte-rendu de la commission du 21 octobre 2019*

## **COMMUNICATION - ANIMATIONS**

*Compte-rendu de la commission du 13 novembre 2019*

## **CCAS**

*Compte-rendu succinct du Conseil d'Administration du 28 octobre 2019*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- Renouvellement de l'Adhésion au service missions temporaires du CDG27

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*M. Jean-Baptiste MARCHAND demande que l'heure des réunions du conseil municipal soit fixée, qu'elle ne change pas tout le temps. Madame le Maire répond que ce sera à 20h00 pour cette séance et la suivante. Cet horaire convenant à la majorité des membres présents, les séances auront lieu à 20h00, mais des variations resteront possibles selon les heures d'autres réunions.*

-----

### ➤ **FINANCES**

#### → **Décision Modificative N°4 du budget principal 2019 de la commune**

*M. Arnaud CHEUX présente la décision modificative. L'augmentation de crédits sur les charges de personnel s'explique par 4 personnes remplacées dans l'année (1 accident du travail, 1 congé maternité et 2 congés longue maladie). Cette situation était non prévisible en début d'année, un ajustement est donc nécessaire en fin d'année.*

*La diminution des crédits sur le SIEGE dont la facturation sera plus tardive, permet de redéployer ces fonds pour des travaux d'urgence au Vieux Château.*

*M. Jean-Luc BRASTEL fait remarquer qu'il y a déjà eu des modifications du budget en mai, juillet et septembre, et qu'il y en a encore une. M. Arnaud CHEUX répond que ce sont des ajustements normaux. Il indique que dans toutes les collectivités il y a des DM.*

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-087 : Décision Modificative N°4 du budget principal 2019 de la commune**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget principal 2019 voté le 01 avril 2019 ;

VU la décision modificative N°1 votée le 06 mai 2019 ; VU la décision modificative N°2 votée le 08 juillet 2019 ; VU la décision modificative N°3 votée le 16 septembre 2019 ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la Décision Modificative N°4 du Budget Principal 2019 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-64111-020 : Rémunération principale	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64112-020 : NBI, SFT et indemnité de résidence	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-739223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041582-020 : Autres groupements - Bâtiments et installations	69 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>69 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	35 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>65 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>69 500.00 €</b>	<b>69 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à la majorité**

2 CONTRE (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean-Luc BRASTEL)

-----

### ➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 02 octobre 2019

**Présents :** M. Gilles BARBIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Excusé :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

**Assistait :** Laurine FERRÉ

#### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

##### → **Bilan**

- **Mars et Vénus** le 10 octobre : 233 places vendues. Les ventes s'élèvent à 4 460 € et les dépenses à 4 458 € TTC.

- Concert **Firelighter** le 18 octobre au Haut Phare : 94 places vendues soit 940 € pour un coût de 1 500 €.

- **Salon du livre** le 3 novembre : beaucoup de services ont été mobilisés. 1 672 visiteurs (N-4 : 1 316 visiteurs et N-2 : 1 524 visiteurs). Les auteurs et visiteurs ont été satisfaits de la qualité de l'organisation du salon.

- **Cinéma** : Un **règlement intérieur** va être rédigé afin d'organiser les règles d'accès au cinéma. **Des places de cinéma** ont été données aux deux collèges : 4 places de cinéma (une par course) pour le cross collège Pierre Corneille ; 8 places de cinéma pour la tombola de l'AS du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz, afin de favoriser sa mise en route.

- **Le SERPN** propose de réaliser un documentaire grand public d'un format de 30 minutes, sur l'histoire du BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) du Tremblay Omonville, avec les thématiques de l'agriculture et de la préservation de la ressource en eau. Cette projection serait suivie d'un débat.

##### → **Rendez-vous à venir**

- **Festival du film documentaire** avec la Médiathèque « **Sauvages, au cœur des zoos humains** », le

jeudi 21 novembre 2019 à 20h. Cette projection gratuite sera suivie d'un débat en présence d'un des deux réalisateurs, Bruno Victor-Pujebet.

- **Festival du film Alimenterre** le jeudi 28 novembre à 20h30, avec la MRJC, le CMR (Chrétiens dans le monde rural) et le Carrefour rural. Leur choix s'est porté sur le film "**Quels élevages pour demain ?**" avec le témoignage de 3 jeunes agriculteurs engagés sur le territoire.

#### → **Propositions culturelles**

- Tarif pour la **troupe Piripi** : nous avons retenu la pièce de théâtre

« **La chose impossible** » le jeudi 02 avril 2020. Le prix de la pièce est de 800 €. Les tarifs proposés sont 10 et 6 €.

- **Nuit des musées samedi 16 mai 2020** : La grande échelle propose dans le cadre de sa résidence-jumelage intitulée « Laboratoire organique urbain » avec l'école Dupont de l'Eure une exposition temporaire des œuvres artistiques sur quelques bâtiments. Une balade en ville sera organisée.

#### → **Actualités associations**

- La réunion de **bureau du Musée de l'Anatomie** le 15 octobre a porté sur l'amélioration des visites, de la communication et de la signalétique et aussi sur les expositions temporaires.

- **Réunion Téléthon** du 30 octobre : Mesdames Pilette et Longer coordonnent toutes les actions. L'emplacement sera sur la place Gambetta. Beaucoup d'activités sont poursuivies. « 10 000 roulettes pour le Téléthon 2019 » fera sa première étape au Neubourg en partant d'Evreux pour rejoindre Fécamp. Également, une dictée aura lieu avec l'atelier dictée de l'UP.

- **Demande de subvention de l'UCIAL** pour l'organisation du défilé de mode le 8 novembre. Les dépenses prévisionnelles de la manifestation sont de 5 308,40 € et les recettes (330 personnes à 5 €) atteignent un montant de 1 650 €. Les différentes charges sont l'animateur, la sono, le cocktail ... Les membres de la commission proposent une subvention de 30% du coût de l'opération soit 1592 €.

### **ENSEIGNEMENT ET SPORT**

#### → **Actualités scolaires**

- Le **conseil d'administration du Collège Pierre Corneille** du 8 octobre a porté sur les nouveaux contrats/conventions ou leur renouvellement/résiliation.

- **Conseil d'école de l'école Dolto** du 4 novembre : 121 élèves inscrits.

- Le **Lycée Gilbert Martin** sollicite une subvention pour organiser un voyage d'étude la semaine du 9 décembre 2019. 10 élèves du BTSA iront visiter différents constructeurs européens ainsi qu'une entreprise de travaux agricoles pour un coût de 5 861,40 €. Les membres de la commission proposent une subvention de 750 €.

→ **AG du club de Tennis** du 4 octobre : 187 adhérents dont 27 du Neubourg. Un nouveau salarié a été recruté en complément d'Elodie Saint Giorgio : Benjamin Sutton. Les dépenses sont de 73 509,82 € et les recettes de 81 337,53 €. Le résultat affecté au fonds de réserve est de 7 827,71 €. Il faut noter une dépense de 20 000 € de participation à l'investissement pour les tennis extérieurs.

- Le **Comité Départemental du Tennis** le 19 octobre s'est réuni avec tous les clubs de tennis du département au Neubourg.

→ AG association **Randon'Eure** du Plateau : 16<sup>ème</sup> année de l'association. 124 adhérents. Total des dépenses : 20 450,10 €. Les recettes sont de 21 210,84 € et le bénéfice s'élève à 760,74 €.

→ **Conseil syndical du SITS** du 21 octobre : il sera facturé à la commune en 2019, la somme de 7 590 €. Pour 2020, la somme à verser serait de 2 155 €. Pour l'année scolaire en cours, c'est une année de transition et la Région a demandé aux familles 55 € pour les maternelles et les élémentaires et 110 € pour les collégiens et lycéens. Rappelons que le coût annuel des transports sont les suivants : 650 € élémentaire, 850 € collège et 1 200 € lycée. L'effectif est de 1 398 élèves inscrits. Des ajustements doivent être encore réalisés et 200 familles ne seraient pas encore inscrites. Trois nouvelles communes ont été intégrées : Bacquepuis, Bernienville et Bérengeville la Campagne. Le SITS propose de participer à hauteur de 30 € aux frais d'inscription pour l'année 2020-2021.

- **L'association Sports et Loisirs 27** propose d'intervenir auprès des associations du Neubourg sur les notions de responsabilité civile et pénale des associations, en matière d'occupation des locaux, etc...

#### → **Dates**

- Jeudi 28 novembre : Festival film Alimenterre

- Jeudi 05 décembre : Ars Viva
- Vendredi 6 et samedi 7 décembre : Téléthon.
- Jeudi 12 décembre : La parole du silence
- Samedi 14 décembre : feu d'artifice

→ **Prochaine commission : le lundi 2 décembre 2019 à 18h30**

-----

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise que pour le festival du film Alimenterre, le nom du film est "Faut-il encore manger des animaux ? » et le débat avec les trois éleveurs s'intitule "Quels élevages pour demain ?".*

-----

→ **Tarifs pour la pièce de théâtre par la troupe PIRIPI du 02 avril 2020**

*Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs pour la pièce de théâtre qui sera jouée par la troupe de théâtre amateur PIRIPI le 02 avril 2020 au Viking. Le tarif proposé par la commission est le tarif habituel pour les pièces de théâtre amateur, à savoir 6 et 10 €.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-088 : - Tarifs pour la pièce de théâtre par la troupe PIRIPI du 02 avril 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide de fixer les prix d'entrée pour la pièce de théâtre du 02 avril 2020 comme suit :
  - tarif normal : 10 €
  - tarif réduit : 6 €
- précise que le tarif réduit est applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Subvention à l'UCIAL Pays du Neubourg**

*Mme Isabelle VAUQUELIN explique que l'UCIAL du Pays du Neubourg a organisé le vendredi 8 novembre son 2<sup>e</sup> défilé. Elle précise que la manifestation est déjà passée mais que le dossier a été vu en commission avant. Vu les dépenses et les recettes, et compte-tenu de l'historique des subventions versées par la commune à l'UCIAL, à savoir 250 € en 2017 et 2 000 € en 2016, la commission propose l'attribution d'une subvention de 1 592 €.*

*M. Jean-Luc BRASTEL annonce avoir appris que Monsieur CAMUS n'est plus président. Mme Isabelle VAUQUELIN confirme que Madame Karine LETELLIER est, depuis plusieurs mois, la nouvelle présidente.*

*M. Jean-Baptiste MARCHAND demande l'état des comptes de l'UCIAL aujourd'hui. Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'elle n'a pas le dossier complet avec elle mais qu'il est présent en mairie, comme pour toute association demandant une subvention, et confirme qu'ils sont positifs.*

*M. Francis DAVOUST ajoute que cette manifestation était importante pour l'image de la ville ; il souligne le courage de Karine LETELLIER d'avoir repris la présidence et considère qu'il est important que la commune soutienne l'UCIAL.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN explique qu'une demande de compléments avait été formulée suite à un premier dossier qu'elle avait reçu*

*M. Francis DAVOUST indique que 50% des personnes présentes à cette soirée étaient extérieures au Neubourg. Les élus présents témoignent de la qualité de la prestation présentée.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-089 : Subvention à l'UCIAL Pays du Neubourg**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention formulée par le bureau de l'UCIAL ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'accorder à l'association UCIAL du Pays du Neubourg une subvention d'un montant de 1 592 €.
- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Subvention au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage d'études d'une classe de BTSA**

Mme Isabelle VAUQUELIN explique que la classe de 2<sup>e</sup> année de BTSA Génie des Equipements Agricoles du lycée agricole Gilbert Martin du Neubourg a l'opportunité de réaliser un voyage pédagogique pour découvrir les agroéquipements et les méthodes de production en France, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. Ce séjour de 5 jours comprendra des visites d'entreprises et des visites culturelles. Le budget prévisionnel est de 5 861 €.

Dans le montage de leur projet, les étudiants sollicitent la commune pour une participation au financement de ce voyage.

Mme Isabelle VAUQUELIN précise que l'an dernier, la subvention était de 800 € ; le nombre d'étudiants étant moins nombreux, la subvention proposée par la commission est de 750 €.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-090 : Subvention au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage d'études d'une classe de BTSA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention présentée par le lycée agricole Gilbert Martin ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique de ce voyage ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 750 € au lycée Gilbert Martin du Neubourg pour participer au financement d'un voyage à l'étranger d'étudiants en 2<sup>e</sup> année de BTSA GDEA.
- demande que les étudiants de réaliser une restitution auprès des élèves des écoles de la commune afin de partager leur expérience avec les plus jeunes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.

**Adopté à la majorité**

1 ABSTENTION ((Mme Isabelle VAUQUELIN)

-----

➤ **COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE**

**Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Présents :** Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, M. Alain LEROY, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER et M. Gilles BARBIER

→ **DIA**

- DIA 27 428 19 0075 : vente propriété - 20 Rue du Onze Novembre - Parcelle AR 77 de 690 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 19 0076 : vente d'une habitation - 36 Bis Rue Octave Bonnel - Parcelle AL 323 (Division de la parcelle AL 195) de 57 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 19 0077 : vente propriété - 3 Bis Rue du Docteur Couderc - Parcelles AK 169 - AK 148 - AK 147 (droit de passage) de 1 197 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 19 0078 : vente d'une habitation et d'un local commercial - 13 Rue Octave Bonnel - Parcelle AL 29 - AL 30 de 87 m<sup>2</sup>
- DIA 27 428 19 0079 : vente d'une habitation - 12 Route de Brionne - Parcelle AV 17 de 855 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 19 0081 : vente d'une habitation - 19 Place de la Mare des Fossés - Parcelles AL 182 et AL 180 de 230 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

- DIA 27 428 19 0080 : vente d'un terrain à bâtir - 15B rue de Vitot - Parcelle AB 155 de 610 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ce bien. Ils font remarquer que la rue de Vitot vient d'être rénovée. Elle ne pourra donc subir de tranchées.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 19 N 0042 : rénovation d'un garage avec démolition du garage et reconstruction en aggro et toiture identique en fibro. L'ensemble est identique au précédent - Rue du Val Séry - Parcelle AL 60. CDC et ABF : DP accordée.
- DP 027 428 19 N 0043 : ravalement couleur identique - Soubassement et appuis de fenêtres bleu canon et pose de volets à l'étagé (Bleu Canon) ainsi que garde-corps - 10 Rue du Docteur Couderc avec la Parcelle AK 42

*CDC et ABF : dossier en cours avec demandes de pièces complémentaires.*

- DP 027 428 19 N 0044 : Création d'une lucarne de type « Capucine » - 13 Rue de Vitot - Parcelle AB 167

*CDC : DP accordée.*

- DP 027 428 19 N 0045 : changement menuiseries extérieures bois en PVC, création d'une véranda de 25,46 m<sup>2</sup>, 41 route de Beaumont – Parcelle AH 6.

*CDC : DP accordée.*

- DP 027 428 19 N 0046 : isolation thermique par l'extérieur avec du polystyrène ; enduit couleur ton pierre 5 rue des Monts Rôtis - Parcelle AR 159.

*CDC : dossier en cours.*

- DP 027 428 19 N 0047 : remplacement des volets par des volets roulants - 9 Rue du Général de Gaulle - Parcelle AM 201.

*CDC : dossier en cours.*

- DP 027 428 19 N 0048 : mur refait à l'ancienne en remplacement d'une haie végétale très haute et très dense - 11 rue du Val Séry - Parcelle AL 297.

*CDC : dossier en cours.*

- DP 027 428 19 N 0049 : peinture blanche sur les fenêtres en remplacement de la peinture marron 36 B Rue Octave Bonnel - Parcelle AL 195

*CDC et ABF : dossier en cours.*

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces déclarations préalables.**

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 19 N 0027 : construction d'un club house pour le tennis au complexe sportif du Haut Phare matériaux et couleurs de la construction :

- bac acier gris pour la toiture,
- enduit ocre terre rouge 055 et pierre 015 pour les murs,
- menuiseries extérieures de ton gris foncé RAL 7016 S.

Démolition d'un bâtiment de 40 m<sup>2</sup> de surface plancher – Rue Jean de La Fontaine – Parcelle AH 112.

*CDC : en cours d'instruction.*

- PC 027 428 19 N 0028 : construction d'une habitation individuelle sur deux niveaux - RDC + Etage - couvertures : Ardoises ETERNIT type KERGOAT ou similaire 40/24. Façades : enduit projeté ton pierre WB 015 ou 016. Menuiserie en aluminium gris anthracite RAL 7016 - Appuis et seuil en béton. Descentes et gouttières en Alu RAL 9004 ou RAL 7016 à préciser. Toiture terrasse : inaccessible avec couvertine en périphérie en aluminium gris anthracite RAL 7016 - Rue de la Picasso – Parcelle AM 451.

*CDC : en cours d'instruction.*

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces permis de construire, qui sont en cours d'instruction.**

→ **Permis d'aménager**

PA 027 428 19 N 0001 : projet de voie d'accès à 3 lots - Rue Kléber Mercier - Parcelle AN 252 de 3 142 m<sup>2</sup>

*CDC : en cours d'instruction.*

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ce permis d'aménager.**

→ **Question diverse**

Acquisition d'une parcelle AD 88 de 80 m<sup>2</sup>, route de Bourgtheroulde.

Prochaine commission, **le mardi 3 décembre 2019, à 18h30.**

-----

*Des vues du permis de construire du futur club house des tennis ainsi que de la future voirie sur la zone de l'Ecalier sont projetées.*

-----

→ **Délibération décidant l'aliénation du chemin rural dit de «la Mare aux Lions » à LE NEUBOURG**

*Mme Anita LE MERRER rappelle que par délibération du 16 septembre dernier, la commune autorisait la vente du chemin rural dit de «la Mare aux Lions » à Monsieur Romuald HAAS.*

*Or, la procédure de cession d'un chemin rural est particulière et nécessitait au préalable la mise en demeure des propriétaires riverains. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour acter la décision d'aliéner le chemin et mettre en demeure tous les propriétaires riverains d'acquérir le chemin attenant à leurs propriétés ; les propriétaires riverains ayant un mois pour se manifester.*

*Une fois le délai d'un mois écoulé et que l'acquéreur potentiel se sera manifesté, le conseil municipal pourra prendre une dernière délibération afin de fixer les modalités de la cession et indiquer le nom de l'acquéreur.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-091 : Délibération décidant l'aliénation du chemin rural dit de « La Mare aux Lions » à LE NEUBOURG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code rural et notamment son article L 161-10 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 21/07/2019 constatant la désaffectation dudit chemin et émettant un avis favorable à son aliénation ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L 161-10 du Code rural, tous les propriétaires riverains d'un chemin rural doivent être mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés en cas d'aliénation d'un chemin rural ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'aliéner le chemin rural dit de la Mare aux Lions.
- décide de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document lié à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité**

-----

Arrivée de Mme Isabel COUDRAY.

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 21**

-----

**→ Cession au profit du SDIS de l'Eure d'un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur Le Neubourg**

*Mme Anita LE MERRER rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Eure confirme son projet de construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur Le Neubourg. Le permis de construire est en cours d'élaboration.*

*Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la cession au profit du SDIS de l'emprise foncière de 6 000 m<sup>2</sup> identifiée pour cette opération.*

*L'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce bien s'élève à 72 000 € (12 € le m<sup>2</sup>).*

*Il est précisé que la vente est consentie à l'euro symbolique et que l'acte de cession sera dressé en la forme administrative.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-092 : Cession au profit du SDIS de l'Eure d'un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur Le Neubourg**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis des Domaines en date du 12/11/2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure, dans sa mission d'intérêt général, de disposer d'un nouveau centre de secours situé sur la commune de LE NEUBOURG ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise Madame le Maire du Neubourg à consentir la vente à l'euro symbolique au SDIS de l'Eure des trois parcelles non bâties situées au Neubourg, zone de l'Ecalier, totalisant une surface de 6000 m<sup>2</sup> et référencées au cadastre en section AN 255 pour 317 m<sup>2</sup>, AN 258 pour 5 320 m<sup>2</sup> et AN 262 pour 363 m<sup>2</sup>.
- autorise Madame le Maire du Neubourg, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer l'acte de vente administratif avec le SDIS de l'Eure ainsi que les actes et documents relatifs à cette procédure.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 88 sise avenue du Doyen Jussiaume à Le Neubourg**

*Mme Anita LE MERRER indique que Monsieur Michel FREBERT, propriétaire d'une bande de terrain en bordure de l'avenue du Doyen Jussiaume, propose de céder à la commune à l'euro symbolique cette parcelle de 80 m<sup>2</sup> initialement isolée pour élargir la voirie.*

*M. Claude PASQUIER fait remarquer que d'après le plan, le terrain se situe rue de la Pyle et non avenue du Doyen Jussiaume. Mme Anita LE MERRER répond que cela sera vérifié et modifié si nécessaire.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-093 : - Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 88 en bordure de la route de la Pyle à Le Neubourg**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur FREBERT ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise l'acquisition par la commune à l'euro symbolique de la parcelle AD 88 d'une contenance de 80 m<sup>2</sup> située en bordure de la route de la Pyle à LE NEUBOURG.

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

-----

➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

→ **Convention de servitudes GRDF concernant la parcelle AN 102 pour alimentation du futur collège**

*M. Francis BRONNAZ indique qu'une convention de servitudes sur les parcelles AN 243 et AN 241 doit être signée avec GRDF pour l'extension du réseau afin d'alimenter un branchement rue Jean de la Fontaine.*

*Il précise que le tuyau passera sur l'espace vert le long de la voie verte.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-094 : Convention de servitudes GRDF concernant la parcelle AN 102 pour alimentation du futur collège**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau GAZ pour l'alimentation d'un branchement rue Jean de la Fontaine nécessite de consentir une servitude les parcelles AN 243 et AN 241 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer avec GRDF la convention de servitude concernant la parcelle AN 102.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

**Lecture du rapport par M. François BIDAULT**

**Réunion du 21 octobre 2019**

*M. François BIDAULT explique que cette réunion a été consacrée aux illuminations de fin d'année.*

*13 dossiers ont été retirés. Une entreprise a été retenue parmi les trois réponses reçues.*

*M. François BIDAULT indique que l'éclairage aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> décembre, jusqu'à l'épiphanie.*

*Il précise qu'un décor en forme de papier cadeau sera présenté sur le parvis de la mairie.*

*M. François BIDAULT annonce qu'une Neubourgeoise va recevoir un prix départemental du fleurissement, dans la catégorie « Balcon fleuri ».*

-----

➤ **COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATIONS**

**Lecture du rapport par Mme Evelyne DUPONT**

**Réunion du 13 novembre 2019**

**Présents :** Mme Isabel COUDRAY, Mme Evelyne DUPONT et M. Gilles BARBIER,

**Excusées :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER et Mme Brigitte LOPEZ  
**Assistait :** Laurine FERRÉ et Justine VERHEULE

## **ANIMATIONS**

### → **Manifestation de Noël du samedi 14 décembre**

Spectacle pyrotechnique musical sur des chants de Noël rue des remparts à 17h45 avec distribution :  
- des 400 bonnets.  
- des 200 tickets de manège dont la moitié sont offerts par l'exploitant.

### → **Projet d'animations pour décembre 2020**

Afin d'apporter un peu de nouveauté, hors le feu d'artifice apprécié de tous et que nous ne pouvons que conserver, un projet d'installation d'une patinoire sur une période de 15 jours pendant la période de Noël est à l'étude. Une proposition nous a déjà été soumise, reste à en analyser la faisabilité : la logistique, le personnel pour en assurer l'exploitation, et le financement (sponsors, partenariat avec des associations ....)

### → **Fête de la Musique de juin 2020**

Le 21 juin tombant un dimanche, jour où la plupart des commerces sont fermés, la SACEM a été contactée afin de savoir si le fait de fêter cet événement avec un jour d'avance exemptait du paiement des droits. Il nous a été répondu que cela ne posait pas de problème, mais que la décision définitive ne serait prise qu'en mai. En conséquence, la commission a décidé de prendre le risque et d'organiser cette manifestation pour le samedi 20 juin 2020. Les participants habituels en seront avisés prochainement.

### → **Séances cinéma retraités**

Reprise le lundi 7 octobre : film « Au Nom de la Terre » - 159 entrées  
- le lundi 4 novembre : film « Les Municipaux » - 176 entrées  
- prochaine séance le lundi 16 décembre : film « Docteur »

## **COMMUNICATION**

### → **Vivre ensemble N° 72**

Etude du sommaire, bouclage des articles fin novembre pour une distribution fin décembre avec le calendrier et l'agenda

### → **Choix des couleurs de l'affiche pour le prochain Festival du Film d'Animation**

-----

## ➤ **CCAS**

**Lecture du rapport par Mme Hélène LEROY**  
**Réunion du 28 octobre 2019**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Colis de Noël 2019
- Avenant n°3 du CPOM 2019
- Participation au voyage d'adultes de la Croix Rouge Française
- Dossiers en cours
- Questions diverses

### **1 – COLIS DE NOEL 2019**

Présentation des colis de Noël, préparés par les pharmaciens du Neubourg, pour les résidents de la Maison de retraite du Neubourg. Les colis hommes et femmes ont été présentés et acceptés à la majorité.

Les propositions des produits pour colis de Noël des personnes de plus de 75 ans du Neubourg ont été étudiées.

Sur les 55 demandes de devis faites sur les cinq départements normands :

- 45 % des fournisseurs labellisés « **Bienvenue à la Ferme** » ont faits une proposition tarifaire
- 13 % se sont désistés, vu la quantité demandée
- 42 % n'ont pas répondu

Après deux mails et un rappel téléphonique.

La préparation des colis s'effectuera le samedi 30 novembre 2019.

## **2 – AVENANT N°3 DU CPOM 2019**

Le CA du CCAS a délibéré pour inscrire à son budget l'avenant n°3 du CPOM pour 2019, d'un montant de 11 655 €.

## **3 – PARTICIPATION AU VOYAGE ADULTES DE LA CRF**

La CRF a organisé en juillet dernier, une sortie à la mer pour 42 personnes. La CRF a sollicité le CCAS pour une participation aux frais de transport.

Le CA du CCAS a délibéré et a décidé une aide de 13 € par personne habitant le Neubourg, soit 234 € pour 2019.

## **4 – DOSSIERS EN COURS**

Une aide a été accordée pour un impayé de loyer et une assurance voiture d'un montant de 326.83 €

Une aide a été accordée pour des dépenses d'énergie d'un montant de 303.93 €

→ **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION AURA LIEU LE LUNDI 9 DECEMBRE A 17 H**

-----

### ➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

#### → **Renouvellement de l'adhésion au service missions temporaires du CDG27**

*Madame le Maire rappelle que par délibération du 25/07/2016, le conseil municipal décidait l'adhésion de la commune au service missions temporaires du Centre de gestion de l'Eure permettant de recourir de façon temporaire à des agents contractuels en remplacement d'agents momentanément absents.*

*L'adhésion ayant été conclue pour une durée de trois ans, il est proposé de renouveler cette adhésion pour une nouvelle durée de trois ans.*

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-095 : Renouvellement de l'adhésion au service missions temporaires du CDG27**

VU l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ;

VU la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, qui désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, la commune a possibilité d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion nécessite la signature d'une convention (annexée à la présente) ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG27.
- approuve le projet de convention afférent, tel que présenté, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du CDG27.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND indique que des ordures sont entreposées devant l'immeuble Richelieu. Mme Isabelle VAUQUELIN répond que la pelouse n'appartient pas à la commune. C'est un terrain privé. Des discussions sont en cours avec les propriétaires.*

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND demande si la façade de la mairie va être refaite. Mme le Maire explique qu'un diagnostic a été réalisé. M. François BIDAULT précise qu'il faudra attendre que passe la période hivernale. Il annonce que la facture sera importante.

→ M. Jean-Luc BASTEL fait remarquer que le site de l'ancien POINT P a été nettoyé par une équipe des services techniques.

→ M. Francis DAVOUST demande à M. Jean-Luc BASTEL si des camions circulent toujours depuis la mise en place des écluses sur l'avenue du Doyen Jussiaume. M. Jean-Luc BASTEL, ainsi que M. Gilles BARBIER, confirment que des camions passent encore.

→ M. Francis BRONNAZ informe les membres du conseil municipal des problèmes causés par les lingettes qui se retrouvent dans les canalisations et nécessitent un nombre important d'interventions de Veolia et diminuent l'efficacité du traitement. M. Jean-Luc BASTEL fait remarquer que figure sur les paquets de lingettes la mention « A jeter dans les toilettes ». M. Francis BRONNAZ souhaite justement communiquer sur ces difficultés pour que les habitants ne les jettent plus.

-----

**Fin de séance** : 20h50

**Prochaine séance** : lundi 16 décembre 2019 à 20h00

-----

### **Délibérations du 18 novembre 2019**

- DCM-2019-087 : Décision Modificative N°4 du budget principal 2019 de la commune
- DCM-2019-088 : Tarifs pour la pièce de théâtre par la troupe PIRIPI du 02 avril 2020
- DCM-2019-089 : Subvention à l'UCIAL Pays du Neubourg
- DCM-2019-090 : Subvention au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage d'études d'une classe de BTSA
- DCM-2019-091 : Délibération décidant l'aliénation du chemin rural dit de «la Mare aux Lions » à Le Neubourg
- DCM-2019-092 : Cession au profit du SDIS de l'Eure d'un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur Le Neubourg
- DCM-2019-093 : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD 88 en bordure de la route de la Pyle à Le Neubourg
- DCM-2019-094 : Convention de servitudes GRDF concernant les parcelles AN 243 et AN 241 pour alimentation d'un branchement rue Jean de la Fontaine
- DCM-2019-095 : Renouvellement de l'adhésion au service missions temporaires du CDG27